

Circulaire d'information

INFCIRC/844

3 janvier 2013

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 6 décembre 2012 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une note verbale datée du 6 décembre 2012 à laquelle était jointe une déclaration du Mouvement des non-alignés sur la Conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.
2. Cette communication et, conformément à la demande de la mission permanente de la République islamique d'Iran, la déclaration qui y est jointe, sont reproduites ci-après pour information.

MISSION PERMANENTE DE
LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

N° 207/2012

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence et a l'honneur de lui demander de distribuer aux États Membres, et de publier comme circulaire d'information (INFCIRC) à la disposition du public sur le site internet de l'AIEA, la déclaration du Mouvement des non-alignés sur la Conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, déclaration qui a été diffusée par la présidence du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés à New York.

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

6 décembre 2012

M. Vilmos Cserveny
Sous-Directeur général
Secrétariat des organes directeurs

PRÉSIDENTENCE DU BUREAU DE COORDINATION
DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNÉS

DÉCLARATION DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNÉS (MNA) SUR LA
CONFÉRENCE DE 2012 SUR LA CRÉATION AU MOYEN-ORIENT D'UNE ZONE
EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES ET DE TOUTES AUTRES ARMES DE
DESTRUCTION MASSIVE

New York, le 29 novembre 2012

Les États membres du MNA parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) expriment leur profonde déception après que les organisateurs de la Conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ont déclaré ne pas organiser la Conférence en 2012 comme prévu, conformément aux Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi formulées par la Conférence d'examen du TNP de 2010 dans son document final.

Les États membres du MNA parties au TNP soutiennent que le fait de ne pas organiser la Conférence avant la fin de l'année nie et viole l'accord collectif des États parties au TNP tel qu'il figure dans la Résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et dans la section IV des Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi formulées par la Conférence d'examen du TNP de 2010 dans son Document final sous l'intitulé « le Moyen-Orient, en particulier l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ».

Le MNA renouvelle son appui plein et durable, comme il ressort des documents finals des sommets et conférences ministérielles successifs, en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les États membres du MNA parties au TNP demandent que soit appliquée pleinement la Résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui est une partie intégrante et indispensable de l'ensemble de décisions adoptées sans mise aux voix ayant permis la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, et réaffirment que la Résolution de 1995 sur le Moyen-Orient restera en vigueur tant que ses objectifs ne seront pas atteints.

Le MNA rappelle les profondes préoccupations exprimées par les chefs d'État ou de gouvernement du MNA parties au TNP au sujet du retard d'application de la Résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et prie instamment les trois coauteurs de la Résolution de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'appliquer pleinement sans plus tarder.

Tout en appréciant les réactions positives et constructives émanant de tous les États du MNA parties au TNP au Moyen-Orient vis-à-vis de la Conférence, y compris leur intention d'y participer comme ils l'ont annoncé, le MNA note avec satisfaction les efforts et la mobilisation positive et constructive dont font preuve tous les pays arabes et la République islamique d'Iran pour se préparer en vue de la Conférence.

Les États du MNA parties au TNP regrettent qu'Israël, en ne manifestant pas son intention de participer à la Conférence, continue de compromettre sa tenue. À cet égard, le MNA enjoint Israël, seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, de renoncer à posséder des armes nucléaires, d'adhérer au TNP sans conditions préalables et sans plus tarder, de soumettre rapidement toutes ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'AIEA conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et de mener ses activités liées au nucléaire en conformité avec le régime de non-prolifération.

Les États du MNA parties au TNP rejettent vivement les prétendus obstacles mis en avant par les organisateurs pour ne pas organiser la Conférence suivant le calendrier prévu et prient instamment le Secrétaire général de l'ONU, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie d'organiser la Conférence en 2012 conformément au mandat qui leur a été confié par la Conférence d'examen du TNP de 2010 dans son Document final afin d'éviter toutes répercussions négatives sur la pertinence et la crédibilité du TNP, du processus d'examen de 2015 et du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans son ensemble.